

Samedis et dimanches travaillés selon la Syntec forfait 218 jours

Par Lice, le 28/11/2024 à 13:42

- 1- Est ce que c'est vrai que les samedis sont considérés comme des jours de travail normaux selon la convention collective et ne donne pas droit à une récupération?
- 2- Les dimanches ou l'employé voyage (Pas habituel) et descend à l'hôtel : ces dimanches à l'hôtel sont considérés comme des jours de repos et non comme des jours de travail.